



*Les Amis de Bonneval vous
présentent leurs meilleurs
vœux pour l'année 2012*

*Les Amis
de Bonneval*

*Et n'oubliez pas nos deux dernières parutions :
« Eglise et cure de St Maurice, chapitre des troupes
campement des Romains et des Anglois, Monuments
anciens »
et la réédition de « Notre Dame de Bonneval »*

Le premier aveugle qui ait osé évoluer à bord d'un aéroplane

Le Messager du 18 mai 1913

n°20 -17^e année

Bonneval. — Affligé de la cécité la plus complète, M. Egreteau, notre concitoyen, n'en est pas moins un excellent musicien. Il excelle, chacun le sait à Bonneval, sur le violoncelle, le piano, voire la mandoline et aussi l'orgue qui les jours de grandes solennités catholiques déversent ses puissants flots d'harmonie sous la voûte gigantesque de notre petite cathédrale où il exerce la profession d'organiste.

La musique, art admirable, a le don de faire vibrer tous les sens chez l'être humain, mais depuis que l'on parle des exploits de nos aviateurs et qu'au dessus de nos têtes passent en ronflant les grands oiseaux de nos pionniers de l'air, notre organiste ne rêvait plus que de goûter cette sensation nouvelle de se sentir voler dans les airs.

Aussi, n'y tenant plus, le brave aveugle, accompagné de plusieurs amis, s'est-il fait conduire mercredi dernier, en auto, sur l'aérodrome de Chartres où il arriva à 2 h. 30 de l'après-midi pour, après les pourparlers nécessaires, prendre place à bord d'un biplan Paul Schmitt, piloté par l'aviateur Garaix, le même qui, dimanche dernier, en son vol hardi, s'était fait applaudir par une foule, à Illiers, où c'était, on le sait, Comice agricole.

A 4 h. 45, exactement, Garaix décollait avec son passager dont il serait difficile de dépeindre l'émotion joyeuse en se sentant enlever dans les airs pour évoluer pendant 12 minutes et accomplir un parcours d'environ 20 kilomètres, à 120 ou 150 mètres de hauteur, pour atterrir à 4 h. 57 et raconter à ses amis les impressions qu'il avait éprouvées au cours de ce petit voyage aérien qu'il s'est bien promis de recommencer.

Enfin ! le pauvre aveugle, qui fait si bien vibrer sous ses doigts les fils harmonieux des instruments à cordes, avait donc senti vibrer les ondes aériennes dans les fils tendeurs du fuselage d'un aéro.

L'impression fut, déclara-t il, la même pour lui que s'il avait vogué sur la mer, avec en plus celle que produisaient sur lui les ronflements de l'hélice et du moteur dont les pétarades, l'empêchèrent de s'entendre parler lui-même lorsqu'il voulut adresser la parole à son pilote.

A 6 heures et demie M. Egreteau et ses amis rentraient à Bonneval dans l'auto de M. Ménard, mécanicien à Bonneval, le capot pavoisé aux couleurs nationales.

Une heure plus tard, c'est-à-dire après l'heure

accordée à l'apéritif, un petit banquet des mieux servis chez M. Chauvin, pâtissier, réunissait à la même table l'aviateur amateur et 22 de ses amis.

Cordial repas, s'il en fut, où la plus franche gaieté régna en souveraine maîtresse et qui, après les toasts portés au héros de la journée, se termina par des chansons et poésies toutes de circonstance dues aux muses aussi bien inspirées que spirituelles de deux poètes habitant notre bonne ville de Bonneval à laquelle il était réservé de posséder, croyons-nous, le premier aveugle qui ait

osé évoluer à bord d'un aéro.

A titre de curiosité nous donnons ci-dessous, le menu du repas offert par M. Egroteau James à l'occasion de sa promenade en aéroplane dont nous le complimentons :

14 Mai 1913.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An
EPICERIE PARISIENNE
Maison DELACHAUME
A BONNEVAL

Vins Fins, Liqueurs et Champagnes
GRAND ASSORTIMENT DE BOITES FANTAISIES POUR CADEAUX
Bonbons chocolats, Marrons glacés et fondants, Fours frais
ORANGES ET MANDARINES
DISTRIBUTION DE CALENDRIERS à tout acheteur de
3 francs de marchandises (sucre non compris) les LUNDIS 29
DÉCEMBRE et 5 JANVIER.

Le Messager du 28 décembre 1913

Éphémère envolée Crème de riz
Gouvernail au Jambon d'York
Raid Bonneval Alose
Empennage de Noix de veau printanière,
Tendeur Filet de Bœuf rôti
Essence de Laitues aux fines herbes
Ailerons d'Asperges sauce Mousseline
Une Randonnée de Desserts variés
J'atterris dans la Crème
Amortisseur Savoyard
Vins:
Monoplan blanc et rouge
Escadrille de Bordeaux
Stabilisateur aux Trois Couleurs

École Primaire Supérieure de Bonneval (1)

le Messager du 7 mai 1921

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 1921

Cette réunion extraordinaire avait pour but de protester auprès des pouvoirs compétents contre la suppression de l'école primaire supérieure, question intéressant au plus haut point l'éducation des jeunes gens de notre région :

M. le Maire expose qu'une lettre de M. l'Inspecteur primaire en date du 7 avril l'informe que l'École primaire supérieure de Bonneval est appelée à être supprimée pour être transformée en cours complémentaire à partir du 31 juillet prochain.

Il se trouve très surpris de cette décision administrative que rien ne faisait prévoir. L'École existe depuis 38 ans. elle a été prospère depuis sa fondation en 1883 ; elle a eu largement son effectif avant la guerre ainsi qu'en font foi les statistiques ; elle est avantageusement appréciée dans la Commune et dans toute la région et on ne comprend pas les raisons pour lesquelles on frappe Bonneval pour laisser subsister dans l'arrondissement une école plus récente et moins prospère.

S'il y a des modifications à faire dans l'organisation générale de l'enseignement, cela doit résulter d'une loi d'ensemble et non de restrictions locales plus ou moins vexatoires, dont nous ignorons le principe et qui viennent paralyser les bonnes volontés de la première heure.

L'éducation du peuple doit être la première préoccupation d'une nation démocratique et on ne mettra jamais trop de moyens à sa disposition pour élever le niveau intellectuel de nos populations.

« j'estime, dit-il, que ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher des économies !

J'invite le Conseil à examiner sérieusement la question, à formuler son avis et à protester énergiquement auprès de l'administration supérieure, contre la mesure qui nous menace. »

Le Conseil considère :

1° Que la Commune de Bonneval a été une des premières en 1881 à suivre l'Impulsion donnée par le Ministère Jules Ferry en acceptant de faire les sacrifices de la construction et de l'installation d'une École primaire supérieure, dans le but de mettre à la portée des populations rurales un programme d'enseignement destiné à permettre aux enfants des classes moyennes, une culture d'esprit supérieure à celle de l'enseignement élémentaire, sans pour cela les obliger à suivre des études secondaires d'un cycle trop long et trop coûteux pour la plupart de ces familles.

2° Que l'École de Bonneval a répondu aux vues du législateur et au désir de la population ; qu'elle a groupé les éléments d'une grande partie de l'Arrondissement et des Cantons limitrophes, et que par ce fait et par les résultats obtenus, elle a rendu des services incontestables dans la région.

3° Que si la diminution actuelle de l'effectif est le motif de la suppression, cette diminution est due à une situation anormale depuis 7 ans, par suite des événements :

Changement de Direction de l'École suivi de 5 années de guerre — réquisition des locaux par l'administration militaire — perturbation générale de l'enseignement dans toutes les écoles primaires par la mobilisation des maîtres et par suite, préparation insuffisante au Certificat d'études primaires — vie chère de l'époque actuelle qui empêche les familles de faire les sacrifices nécessaires.



M. Singlas Directeur de l'École Primaire Supérieure et ses instituteurs

Le Conseil considère en même temps que ces diverses causes de diminution d'effectif sont appelées à disparaître sitôt que la répercussion de l'état de guerre aura pris fin et que le recrutement de l'École devra reprendre son cours normal dans un avenir très rapproché.

Il n'y a donc pas de raisons pour aggraver la situation en supprimant l'École sans attendre le retour des temps meilleurs.

D'autre part, il est bon de faire observer qu'à l'origine des écoles primaires supérieures de 1881 à 1883, trois écoles ont été créées dans le Département : Bonneval, Illiers, La Loupe

Ces trois écoles ont eu toutes les trois leur période de prospérité.

Vingt ans après, à partir de 1903, l'Administration supérieure a cru bon de créer trois nouvelles écoles primaires supérieures qui furent annexées aux petits collèges d'arrondissements dont la vie était chancelante dans le but probable d'assurer leur existence, ce qui a porté à 6 le nombre des écoles primaires supérieures de garçons dans le Département.

Il en est résulté ce à quoi il fallait s'attendre, c'est-à-dire que les effectifs des trois anciennes écoles se sont trouvés un peu amoindris sans que celui des écoles annexées aux petits collèges ait été florissant, et qu'au lieu d'avoir trois bonnes écoles on en a eu 6 à effectif plus ou moins restreint.

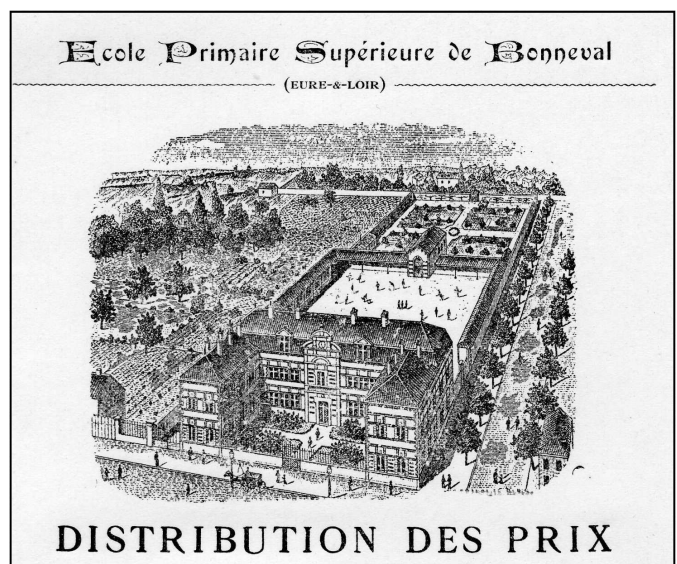
En ce qui concerne Bonneval et Châteaudun, école annexée au collège, dans le même arrondissement, on peut affirmer que Bonneval a eu largement son effectif pendant 30 ans, tandis que l'École de Châteaudun fondée depuis 17 ans n'a jamais réuni l'effectif réglementaire et que cet effectif est toujours resté inférieur à celui de Bonneval.

Dans ces conditions, le Conseil proteste contre la mesure illogique pour ne pas dire injuste, qui supprimerait Bonneval et conserverait Châteaudun.

Si c'est dans un but d'économie que l'administration se croit obligée de proposer des suppressions d'Écoles pendant la période troublée que nous traversons, le Conseil municipal républicain de Bonneval estime que cette mesure est absolument antidémocratique, qu'il y a des économies à faire ailleurs et que l'éducation du peuple doit être la dernière à subir des restrictions.

La transformation de l'École primaire supérieure en cours complémentaire serait une sorte de déchéance morale pour l'école qui lui enlèverait toute son action et la réduirait au rôle d'une école primaire élémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, convaincu de l'inopportunité de cette mesure, fait appel à l'esprit d'équité de M. le Ministre de l'Instruction publique et à son dévouement à la cause de l'éducation de nos populations rurales pour ne pas donner suite à la décision projetée et maintenir l'École primaire supérieure de Bonneval.



le Messenger du 14 mai 1921
CONSEIL GÉNÉRAL
Questions scolaires

Suppression d'écoles supérieures. — Le Conseil général émet le vœu que le ministre de l'Instruction publique rapporte son arrêté de suppression des écoles supérieures de la Loupe et de Bonneval. A l'appui de cette demande, il fait valoir les motifs suivants :

Sans méconnaître les directives d'économie qui ont pu inspirer une mesure qui fait partie d'un pro-



gramme d'ensemble, il apparaît qu'en l'espèce des écoles primaires supérieures sont sacrifiées du seul fait qu'elles seraient en infériorité de fréquentation. Or, il ne faudrait pas perdre de vue que cette infériorité, d'ailleurs toute momentanée, a été occasionnée par la création pendant la guerre d'un hôpital bénévole dans ces établissements, qui avaient été jusqu'alors, très florissant.

M PEIGNÉ. — Ça me saigne le cœur de voir prendre des décisions pareilles.

Est ce qu'on veut faire le lit des institutions congréganistes ?

Le Conseil insiste pour que le ministre ne méconnaisse pas les sacrifices consentis et que, tenant compte des causes, occasionnelles et tout à fait temporaires du fléchissement de ces écoles, il leur accorde au moins un délai de quelques années, pour leur permettre un relèvement que l'assemblée estime devoir très certainement se produire.

Le Conseil général prie M. le Préfet de vouloir bien appeler l'attention de l'administration supérieure sur les inconvénients de ces suppressions.

le Messenger du 16 juillet 1921

École Primaire Supérieure de Bonneval

transformée en cours complémentaire
d'enseignement primaire supérieur

Le Maire de Bonneval donne avis aux familles que l'École est pourvue d'un nouveau Directeur qui s'engage à continuer le Pensionnat comme précédemment.

Les études y seront organisées de façon à souffrir le moins possible de cette transformation.

Il a l'espoir qu'avec le dévouement et le zèle des Maîtres, l'école continuera à rendre à la région les services qu'elle a rendus depuis quarante ans.

(1) École Primaire Supérieure

L'enseignement primaire supérieur (EPS) est un ordre d'enseignement qui a existé en France entre 1833 et 1941. Cet enseignement était suivi par les élèves à la suite de l'école primaire élémentaire proprement dite, mais relevait des écoles primaires et non de l'enseignement secondaire. Cet enseignement était donné soit dans les écoles primaires sous forme de « cours complémentaires », soit dans des établissements scolaires spécifiques appelés dès lors écoles primaires supérieures (EPS).

L'enseignement primaire supérieur a été créé par la loi Guizot (1833) dont l'article 1er établit que :

« L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure ». En vertu de l'article 10 de la même loi, une école primaire supérieure devait être instaurée dans toutes les préfectures ainsi que dans les autres villes de plus de 6 000 habitants. Le programme de l'enseignement primaire supérieur comprenait la géométrie, le dessin linéaire et l'arpentage, des éléments de sciences physiques et sciences naturelles avec une finalité pratique, l'apprentissage du chant et une initiation à l'histoire et à la géographie, plus spécialement celles de la France.

Le succès reste longtemps modeste et il n'y a qu'une dizaine d'écoles primaires supérieures en 1870. Un effort de création est réalisé dans les années 1870 et 1880. La scolarité dure alors trois ans. La loi Goblet (1886) confirme le rôle de l'enseignement primaire supérieur. Les plus petites communes créent

plutôt des cours complémentaires (CC) dont l'enseignement se fait sur deux ans seulement.

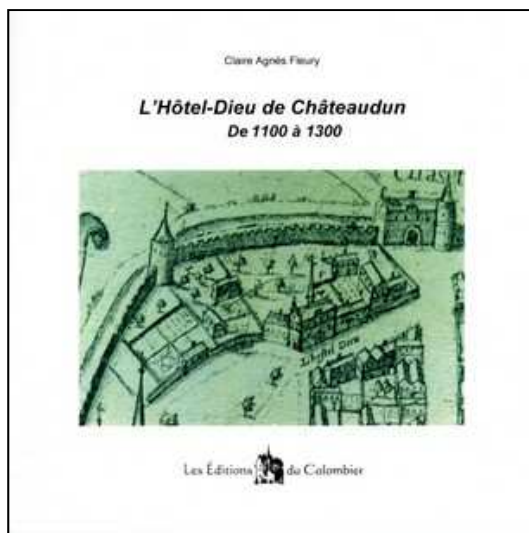
C'est la loi du 30 octobre 1886 qui organise pour l'enseignement primaire supérieur - cours complémentaires et EPS - les examens du Brevet élémentaire (BE) et du Brevet supérieur (BS). Brevet supérieur qui devient alors l'examen terminal non seulement des EPS et des Écoles normales primaires mais aussi des lycées de jeunes filles qui n'auront pas officiellement le droit de préparer au baccalauréat jusqu'en 1924.

Dans les années 1910 et 1920, le primaire supérieur se rapproche des collèges et des lycées. Une circulaire de 1922 prévoit ainsi que les collèges pourront s'adjoindre une section d'EPS ou une école technique.

Le décret-loi du 1er octobre 1926 encourage leur « amalgame » au sein d'« établissements géminés ». Toutefois, ce rapprochement s'essouffle dans les années 1930.

Le primaire supérieur est finalement supprimé par l'article 5 de la loi du 15 août 1941 du à Jérôme Carcopino. Les écoles primaires supérieures, les écoles pratiques du commerce et de l'industrie et les cours pratiques deviennent des « collèges modernes » ou des « collèges techniques ».

Voici les dernières publications reçues à la bibliothèque des Amis de Bonneval



L'Hôtel-Dieu a vraisemblablement été fondé à la fin du XI^{ème} siècle. C'est dans un environnement riche et actif qu'il naît et se développe. Institution charitable, sa vocation première étant de servir les déshérités, conformément aux lois de l'église.

Il n'est pas indifférent de découvrir à travers cette étude la place faite par la société médiévale dunoise aux marginaux et comment cette communauté vient à leur secours.

La naissance et le développement d'une institution hospitalière mettent en jeu les préoccupations spirituelles et la société du temps et la réceptivité des différents catégories sociales .

L'Hôtel-Dieu de Châteaudun de 1100 à 1300 Claire Agnès Fleury Les Éditions du Colombier

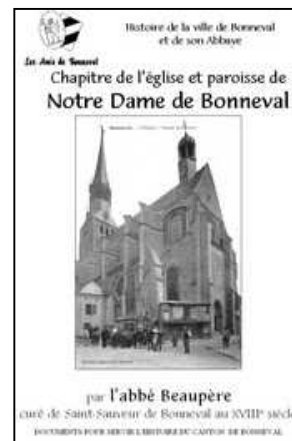
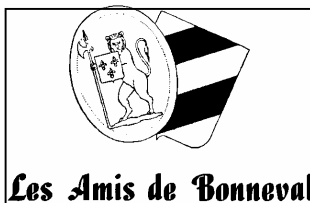
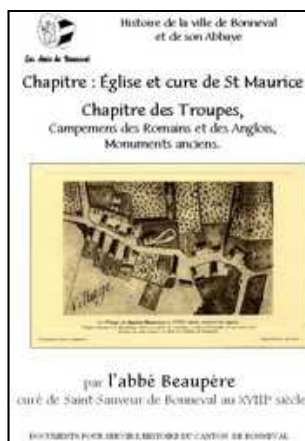
Quatre ans après Chartres révélé par ses premières photographies, nous proposons aujourd'hui ce Dictionnaire des photographes euréliens (1839-1939).

Dans cet ouvrage, agrémenté d'une abondante illustration, le lecteur trouvera, par ordre alphabétique des communes :

- Les photographes professionnels ayant tenu un atelier en Eure et Loir.
- Les photographes dont les clichés ont servi à l'édition de cartes postales.
- Quelques clichés de photographes non identifiés.
- Les associations ou clubs photographiques y ayant eu leur siège.
- Les négociants en photographies ou matériel photographiques.

Le premier siècle de la photographie en Eure-et-Loir : Dictionnaire des photographes euréliens (1839-1939)





Nouvelles publications :
 Chapitre : Église et cure de St Maurice,
 chapitre des Troupes, Campemens des Romains
 et des Anglois. Monumens anciens.
 Réédition : Chapitre de l'église et paroisse de
 Notre Dame de Bonneval.

Histoire de la ville de Bonneval et de son abbaye
 par l'Abbé Beaupère,
 curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval au XVIII^e siècle
Vous pouvez vous procurer ces publications auprès des Amis de Bonneval
 Au local ou en écrivant : **Les Amis de Bonneval 23, rue saint Roch 28800 BONNEVAL**

Table des divers Chapitres contenus en cette histoire déjà parus :

| | |
|--|-----------------|
| “ Chapitre : Introduction ” pages 1 à 102 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 8,00 € réf /010 |
| “ Chapitre : Chapelle St Jacques ” pages 102 à 124 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 4,50 € réf /001 |
| “ Chapitre : Église et Cure de Saint-Michel ” pages 124 à 152 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 4,50 € réf /002 |
| “ Chapitre : Église et Cure de la paroisse de St Sauveur ” pages 152 à 172 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /003 |
| “ Chapitre : Chapelle, Maladrerie et Foire de St Gilles ” pages 172 à 193 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /004 |
| “ Chapitre : Cure du Houssay (Montboissier) son Erection. ” pages 193 à 213 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /005 |
| “ Chapitre : Des Curés de S^t Sauveur ” pages 213 à 263 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 6,00 € réf /006 |
| “ Chapitre : Eglise et Paroisse de Notre-Dame ” (rééd.2011) pages 263 à 286 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /007 |
| “ Chapitre : Hôtel-Dieu ” pages 286 à 309 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /008 |
| “ Chapitre : du Collège ” pages 309 à 328 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /009 |
| “ Chapitre : Élection, Incendie de Châteaudun, grenier à set et Maréchaussée ” pages 328 à 363 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /011 |
| “ Chapitre : Église et Cure de St Maurice, Troupes, Campemens des Romains et des Anglois, Monumens anciens ” pages 364 à 393 du manuscrit de l'abbé Beaupère | 5,00 € réf /012 |

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants :6 €)
 Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer à la permanence de
 l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch
 ou l'adresser par la Poste : **Les Amis de Bonneval, 23 rue Saint Roch - 28800 BONNEVAL**